

Administration financière—Loi

sociétés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont également une énorme influence sur notre politique monétaire et fiscale.

Nous devons démocratiser les sociétés de la Couronne en nous assurant que les provinces participent au choix des membres du conseil d'administration. Il est temps que les producteurs, les agriculteurs et les pêcheurs aient leur mot à dire dans la nomination des membres du conseil d'administration de sociétés de la Couronne comme Canagrex. Ils doivent participer davantage à la gestion de nos sociétés de la Couronne. Sur le plan économique, nous devons démocratiser ces institutions et en faire des organismes vraiment nationaux et vraiment canadiens.

La centralisation excessive est l'un des problèmes courants dans notre pays. Le pouvoir est trop centralisé et un trop grand nombre de décisions sont imposées par Ottawa. Nous devons tenir compte des disparités régionales et nous efforcer de former une sorte d'association nationale. Si nous y parvenons, nous aurons tout à y gagner. Par exemple, monsieur le Président, nous sommes la seule fédération démocratique au monde, à ma connaissance, dont les régions les plus peuplées dominent les deux Chambres du Parlement. Les deux provinces centrales dominent la Chambre des communes à cause du principe de la représentation proportionnelle, et elles dominent également le Sénat. A ma connaissance, nous sommes la seule fédération démocratique au monde où ce soit le cas. Il n'existe pas d'équilibre entre la démographie et le régionalisme dans notre pays. A mon sens, le même problème se pose au niveau de certaines de nos institutions nationales. Elles ne sont pas représentatives du pays dans son ensemble.

Lorsque le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) co-présidait avec feu John Robarts le groupe d'étude sur la constitution, avec ses collègues il avait tenté de régler quelques-uns des problèmes suscités par le régionalisme et de montrer comment on pourrait créer au Canada davantage d'institutions à caractère national. Ils avaient proposé des changements et des modifications possibles.

Je crois que les quelque trois cents sociétés d'État fédérales pourraient être plus représentatives du Canada si nous avions davantage de responsabilité parlementaire et une plus grande participation des provinces. Beaucoup de ces sociétés d'État œuvrent dans des domaines relevant de deux compétences, telle l'agriculture. Nous devrions nommer des travailleurs aux conseils d'administration. Ils devraient participer davantage aux décisions de gestion. Nous devrions aussi choisir de simples citoyens comme administrateurs.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures que nous devrions prendre à mon avis. Le projet de loi dont la Chambre est saisie nous en fournit l'occasion. Comme je l'ai dit au tout début, j'espère que le présent débat ne dégènera pas en une critique carrément négative des sociétés d'État, comme si celles-ci étaient responsables de tous les maux. J'espère que nous en profiterons plutôt pour chercher à améliorer le rôle des sociétés d'État, à les intégrer davantage à la vie de tout le pays et à les rendre plus responsables envers le Parlement et le peuple canadien. Si nous y arrivons, le Canada n'en sera qu'un meilleur pays pour tous et chacun de ses citoyens.

• (1450)

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat du projet de loi C-24, modifiant la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État, et des modifications proposées à la loi sur l'administration financière. Ce projet de loi fait essentiellement suite aux nombreuses préoccupations qu'ont exprimées le vérificateur général et le comité compétent de la Chambre des communes.

Il s'inspire également du rapport de la Commission Lambert sur l'administration financière et la nécessité de rendre des comptes et, à bien des égards, il va en fait plus loin que ce rapport. Le projet de loi tient aussi compte des renseignements que le gouvernement a reçus en 1977 à l'occasion du Livre blanc du bureau du Conseil privé sur les sociétés de la Couronne. Il se fonde aussi sur des rapports du comité des comptes publics remontant au rapport Polysar de 1977. Nous avons tout particulièrement examiné le récent rapport du comité des comptes publics sur le contrôle et la responsabilité des sociétés d'État. Nous croyons avoir répondu à nombre des préoccupations fondamentales tout en tenant compte des observations des associations commerciales et professionnelles.

Comme nous voulons maintenir un juste équilibre, nous croyons qu'il serait insensé d'imposer des restrictions trop sévères aux sociétés d'État. Cela menacerait inutilement leur viabilité financière sur le marché de même que les montants considérables que les contribuables ont investis dans ces sociétés d'État.

Ce matin, le député de Calgary-Sud (M. Thomson) a dit que les sociétés d'État perdaient quatre milliards de dollars par année. Selon moi, il a donné une interprétation bien libre des faits en disant qu'elles perdaient quatre milliards de dollars par année parce qu'un bon nombre d'entre elles figureront à l'annexe I une fois que le projet de loi aura été adopté par le Parlement. Je veux parler d'organismes comme la Société canadienne d'hypothèques et de logements, qui reçoit 1.5 milliard de dollars pour aider les Canadiens à se loger, la société Radio-Canada, qui reçoit environ 744 millions de dollars par année, et d'organisme comme la Commission canadienne du blé, qui obtient 118 millions de dollars par année, la Banque fédérale de développement, qui reçoit 118 millions de dollars par année, la Société du crédit agricole et VIA Rail. Ce sont toutes des sociétés d'État, mais elles permettent au gouvernement d'offrir certains services à la population. A mon avis, le député n'explique pas bien la situation lorsqu'il dit que les sociétés d'État perdent quatre milliards de dollars par année.

J'ai l'impression que le député n'aime pas du tout les sociétés d'État. C'est son droit. Je me rappelle que, lorsque je travaillais pour le compte de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques années, son parti s'opposait énergiquement au projet de loi tendant à créer Petro-Canada. Son parti était tout à fait libre de s'y opposer. Quant à lui, notre parti préconisait l'établissement de Petro-Canada et la société a été créée. A notre avis, cela a été utile à l'ensemble des Canadiens et Petro-Canada reçoit certainement l'appui de la majorité des citoyens.